

L'ICANN sollicite des commentaires publics : Soutien au secteur du DNS dans les régions mal desservies

14 mai 2014

L'ICANN recherche des idées et des stratégies pour aider à promouvoir le secteur du DNS dans les régions qui ont été généralement mal desservies. Notamment, l'ICANN examine les entraves existantes à l'accréditation et l'opération des bureaux d'enregistrement et envisage des moyens qui puissent minimiser ces enjeux. Les commentaires publics relatifs à ce rapport seront utilisés pour définir les prochaines étapes visant à soutenir le secteur du DNS dans les régions mal desservies.

Au 16 avril 2014, il y avait 1 010 bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN. Sept de ces bureaux d'enregistrement sont situés en Afrique. Quatorze sont situés au Moyen Orient.

Les obstacles à la participation à des activités liées au DNS dans des régions telles que l'Afrique et le Moyen-Orient sont complexes et certains ne peuvent pas être abordés par l'ICANN sans une coordination avec la communauté élargie. Un grand nombre de ces problématiques a été identifié et débattu depuis un certain temps. Le personnel de l'ICANN sollicite donc des contributions afin de déterminer au mieux comment convertir cette discussion en des résultats concrets.

Pour encourager la participation de pays en développement à ce jour, l'ICANN a, par exemple, créé un programme de boursiers, participé à de nombreuses rencontres régionales et augmenté la disponibilité de documents traduits et de services d'interprétation, entraînant ainsi la participation au sein de l'ICANN.

En outre, en août 2012, l'ICANN a annoncé une nouvelle approche vis-à-vis de l'Afrique, avec le soutien de l'AFRINIC, incluant une nouvelle initiative qui vise à renforcer la participation et l'influence africaine au sein de l'ICANN.¹ Un groupe de travail a été établi et approuvé à la rencontre des membres de la communauté africaine à Prague. Le groupe de travail comprenait des acteurs clés en matière de gouvernance de l'Internet provenant de diverses régions d'Afrique afin de contribuer à l'élaboration de la nouvelle stratégie. Le groupe de travail a choisi Nii Quaynor du Ghana, un leader d'Internet très respecté en Afrique, pour diriger ses efforts. Le groupe de travail a publié son rapport intitulé 'relations renforcées entre registres et bureaux d'enregistrement', le 13 juillet 2013 (voir annexe à la fin de ce rapport).

Des membres de la communauté du DNS au Moyen-Orient ont adopté une approche similaire. Les membres de la communauté au Moyen-Orient ont établi un groupe de travail au début de 2013 afin d'élaborer une stratégie de participation à l'ICANN pour le Moyen-Orient. La stratégie du Moyen-Orient a identifié le développement du secteur DNS comme un domaine nécessitant plus de travail. L'ICANN a depuis coparrainé un nombre de forums DNS au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.²

¹ Voir <http://www.icann.org/en/news/annoncements/announcement-10aug12-en.htm>

² <http://blog.icann.org/2014/02/first-middle-east-dns-forum-overwhelmingly-successful/> ; <http://www.internetsociety.org/news/africa-domain-name-system-forum-be-held-durban-south-africa-12-13-july-2013>

L'ICANN a récemment organisé une session autour de ce sujet dans le cadre de la conférence de l'ICANN à Singapour, en mars 2014.³ Durant cette session, l'ICANN a sollicité des commentaires détaillés des participants concernant les défis confrontés par le secteur du DNS dans les régions mal desservies et a entamé le débat à la recherche de solutions éventuelles.

Le tableau ci-dessous résume les commentaires reçus par l'ICANN à ce jour concernant les défis confrontés par le secteur du DNS dans les régions mal desservies. L'ICANN encourage les commentaires sur toute problématique qui constitue une entrave à la croissance du secteur du DNS et à la participation dans les régions mal desservies (que ceci se reflète dans le tableau ci-dessus ou pas). En complément à l'identification de la problématique pertinente, le tableau montre où se situe l'exigence (par ex. dans les politiques ou contrats pertinents ou sur le marché) et énumère les solutions qui ont été proposées tout en recherchant comment de telles solutions pourraient être mises en œuvre.

L'objectif final de cet effort est de créer une feuille de route praticable qui permettra à l'ICANN et à la communauté élargie de l'ICANN de commencer à aborder ces défis sur le marché. La période de consultation publique durera 21 jours et sera suivie par une période de réponse de 21 jours. Les commentaires publics seront pris en considération par le personnel de l'ICANN dans la planification des étapes suivantes.

³ <http://singapore49.icann.org/en/schedule/wed-dns-underserved>

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|--|---|---|---|
| <p>1) Accords registre-bureau d'enregistrement Le cadre juridique sur lequel s'appuie le système d'enregistrement partagé est compliqué.</p> <p>Chaque registre peut avoir un accord registre-bureau d'enregistrement (RRA) unique. Comprendre et conclure de tels accords peut être laborieux pour des bureaux d'enregistrement disposant de ressources juridiques limitées, notamment si la langue principale du bureau d'enregistrement n'est pas celle du registre.</p> | <p>A) L'ICANN pourrait créer un centre d'échange d'informations afin de faciliter la passation de contrat registre/bureau d'enregistrement.</p> <p>B) L'ICANN pourrait aider en créant une langue standard proposée pour les RAA.</p> | <p>A) L'ICANN se trouve en phase finale de lancement du système automatique intégré pour les bureaux d'enregistrement (Automated Registrar Onboarding System - AROS). L'AROS fournira un mécanisme central aux bureaux d'enregistrement afin d'interagir avec les registres et de passer des accords registre-bureau d'enregistrement.</p> <p>B) Le guide du programme des nouveaux gTLD ne spécifie pas un RRA uniforme et, en fait, permet à chaque registre de créer son propre RRA pour servir les circonstances qui lui sont propres. Les registres pourraient réunir un groupe de travail qui rechercherait des solutions possibles dans ce domaine (au-delà de l'utilisation de l'AROS).</p> | <p>Registres Bureaux d'enregistrement ICANN</p> |

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|---|---|--|---|
| <p>2) Assurance Pour être accrédités, les candidats doivent fournir une police d'assurance de responsabilité civile générale commerciale (CGL) (ou une assurance essentiellement similaire) avec une limite de responsabilité minimale de 500 000 dollars US.⁴ Plusieurs registres exigent aussi des bureaux d'enregistrement qu'ils aient une police d'assurance du même montant au moins et, dans certains cas, d'un montant plus élevé. Ce type d'assurance est quelquefois non disponible dans le pays du bureau d'enregistrement ou les assureurs peuvent ne pas être enclins à fournir l'assurance parce qu'ils ne comprennent pas bien ce secteur d'affaires.</p> | <p>A) L'ICANN pourrait revoir cette exigence et décider si elle sert encore les objectifs prévus.</p> <p>B) L'ICANN pourrait créer une exigence d'assurance variable selon des critères d'éligibilité, tels que le nombre de clients prévu ou le degré de risque apparent, après une étude de l'environnement dans les régions mal desservies.</p> <p>C) L'ICANN devrait engager un dialogue avec les assureurs pour que les polices puissent être souscrites à des prix raisonnables. L'ICANN pourrait inviter les compagnies d'assurance des régions mal desservies à assister aux réunions de l'ICANN ou encourager autrement leur participation au marché des assurances des bureaux d'enregistrement.</p> <p>D) Les compagnies d'assurance pourraient être accréditées par l'ICANN et les bureaux d'enregistrement pourraient choisir parmi les fournisseurs accrédités. Ou l'ICANN pourrait</p> | <p>A) Une certaine flexibilité existe déjà par rapport à l'exigence de souscription d'assurance dans la déclaration de politique d'accréditation de bureau d'enregistrement (voir note de bas de page 4), mais le RAA même comprend une exigence explicite de souscription d'assurance CGL de 500 000 \$ US. Ceci pourrait être traité par le biais d'un amendement du RAA ou par l'octroi de dispenses à des bureaux d'enregistrement particuliers.</p> <p>B) Des conversations officieuses ont été démarrées avec certains registres qui ont indiqué des degrés variés de flexibilité potentielle concernant cette exigence. Les registres pourraient réunir un groupe de travail qui étudie et analyse des alternatives à cette exigence tout en continuant à satisfaire leurs besoins.</p> | <p>ICANN Bureaux d'enregistrement Registres Compagnies d'assurance</p> |

⁴ La déclaration de la politique d'accréditation de bureau d'enregistrement stipule :

Pour pouvoir être accrédité en tant que bureau d'enregistrement, le candidat devra répondre aux critères suivants :

[* * *] 3. *Le candidat devra accepter et démontrer qu'il est capable de souscrire une assurance responsabilité civile commerciale valable pendant la période d'accréditation pour un montant suffisant, en fonction du volume d'enregistrement raisonnablement projeté par le candidat, pour fournir une compensation raisonnable aux détenteurs de nom de domaine en cas de pertes causées par les erreurs du candidat. Une police d'un montant limite de 500 000 \$ ou plus sera considérée suffisante, bien qu'une limite moindre soit acceptée après démonstration qu'elle couvre une compensation raisonnable vu les circonstances. [* * *]*

<http://www.icann.org/en/resources/registrars/accréditation/policy-statement#IIA3>

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|----------------------|---|--|----------------------------|
| | <p>publier une liste de compagnies d'assurance qui desservent déjà des bureaux d'enregistrement existants.</p> <p>E) Les registres pourraient être encouragés à adopter des exigences plus flexibles.</p> | | |

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|--|--|---|---|
| <p>3) Financement de compte de registre Plusieurs registres exigent que les bureaux d'enregistrement déposent des fonds auprès du registre avant l'activité d'enregistrement.</p> <p>Avec le lancement des nouveaux gTLD, des exigences de dépôt même réduit peuvent devenir astreignantes pour des bureaux d'enregistrement qui ne prévoient pas nécessairement un grand nombre d'enregistrements dans chaque gTLD.</p> <p>Mais les bureaux d'enregistrement peuvent ressentir le besoin d'offrir autant de TLD que possible pour être compétitifs.</p> | <p>A) L'ICANN pourrait agir en tant qu'organisme de compensation pour les paiements ou permettre aux banques d'agir en tant qu'organismes de compensation dans lesquels un seul dépôt pourrait être effectué et s'appliquer aux transactions avec de multiples registres.</p> <p>B) Les registres pourraient être encouragés à adopter un échéancier de dépôts variable.</p> | <p>A) Cette question pourrait être posée au groupe des représentants des registres pour avoir leur opinion.</p> <p>B) Le marché peut résoudre plusieurs de ces questions. En fait, il est signalé que certains registres n'exigent pas actuellement de dépôts préalables.</p> | <p>Registres Bureaux d'enregistrement ICANN</p> |

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|--|---|--|--|
| <p>4) Coûts de l'accréditation Les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN doivent payer des frais d'accréditation et sont directement tenus de se conformer aux contrats d'accréditation et politiques consensuelles. Toutefois, le rythme de croissance des enregistrements dans certaines régions rend la compensation de ces coûts difficile. Il peut être difficile de ce fait que les bureaux d'enregistrement puissent concurrencer les revendeurs qui peuvent avoir de moindres coûts ou, du moins, de moindres coûts fixes. En outre, les candidats à une accréditation de bureau d'enregistrement doivent démontrer qu'ils sont suffisamment capitalisés, en démontrant généralement qu'ils ont accès à 70 000 \$ US de capital liquide. Ceci pourrait être un seuil difficile compte tenu des conditions monétaires locales.</p> | <p>A) Les frais de bureaux d'enregistrement payables à l'ICANN pourraient être réduits et échelonnés (par ex. réduits la première année).</p> <p>B) L'exigence de fonds de roulement liquide de 70 000 \$ pourrait être remplacée par une exigence variable selon le lieu ou le volume de transactions prévu.</p> <p>C) L'ICANN devrait créer un programme similaire au programme conjoint de soutien au candidat à de nouveaux gTLD afin d'aider les intéressés et les autres entreprises qualifiées des régions mal desservies.</p> | <p>A) Alors que les frais annuels d'accréditation de bureau d'enregistrement sont fixes, il y a une disposition concernant l'exonération partielle des frais variables pour les bureaux d'enregistrement plus petits. Des révisions supplémentaires de l'échéancier des frais seraient à faire par le biais du processus de budgétisation annuelle de l'ICANN.</p> <p>B) L'exigence de fonds de roulement liquide est déjà quelque peu flexible.⁵ Ceci accorde au personnel la discrétion de considérer si le bureau d'enregistrement est suffisamment capitalisé indépendamment de l'exigence de fonds de roulement liquide. L'ICANN pourrait identifier des mesures alternatives de capitalisation suffisante (au lieu de l'exigence de 70 000 \$).</p> <p>C) L'ICANN pourrait envisager l'établissement d'un programme de soutien financier aux bureaux d'enregistrement (en plus de la subvention de frais mentionnée ci-dessus).</p> | <p>Bureaux d'enregistrement ICANN (Conseil d'administration)</p> |

⁵ La déclaration de politique d'accréditation de bureau d'enregistrement de l'ICANN stipule, « Pour des candidats cherchant une accréditation initiale, la démonstration de la capacité à se procurer le capital liquide immédiatement disponible au début de la période d'accréditation pour un montant de 70 000 \$ ou plus sera considérée convenable, bien qu'une somme moindre soit acceptée après que démonstration ait été faite qu'il fournira un fonds de roulement correspondant aux circonstances », <http://www.icann.org/en/resources/registrars/accreditation/policy-statement>.

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|---|---|---|--|
| <p>5) Expertise de l'opérateur L'innovation permettra d'alimenter la croissance du marché. Mais dans les régions mal desservies, les personnes disposant d'expertise pourraient être plus difficiles à trouver. Les participants dans les marchés mal desservis auraient besoin d'aide dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de sécurité et de commercialisation.</p> | <p>A) L'ICANN devrait augmenter les activités éducatives dans les régions mal desservies.</p> <p>B) L'ICANN devrait créer des programmes de formation spéciaux pour former plus d'experts en DNS dans les régions mal desservies.</p> <p>C) L'ICANN devrait faciliter la mise en place d'un programme de mentorat où des entreprises expérimentées dans le domaine du DNS pourraient aider les entreprises dans les régions mal desservies.</p> | <p>A) Le personnel a entamé des efforts visant à offrir des possibilités de formation régionale (comme les sessions de formation RAA 2013 à Los Angeles, Berlin, Xiamen et Buenos Aires en 2013). D'autres possibilités de formation de nouvelles parties contractantes pourraient être offertes.</p> <p>B) Certains efforts significatifs ont été déployés pour encourager l'innovation et l'entrepreneuriat dans l'espace du DNS. A titre d'exemple, l'autorité réglementaire nationale des télécommunications d'Égypte et l'ICANN travaillent sur un projet visant à établir un centre d'entrepreneuriat du DNS afin de favoriser la croissance du secteur du DNS en Afrique et au Moyen-Orient. D'autres centres similaires pourraient suivre, suivant le même modèle.</p> <p>C) L'ICANN pourrait encourager l'élaboration de programmes de résidence dans le cadre desquels les personnes souhaitant démarrer un bureau d'enregistrement pourraient visiter des entreprises expérimentées du secteur du DNS et apprendre comment cela fonctionne. Les entreprises expérimentées du secteur du DNS pourraient aussi se porter volontaires pour encadrer les nouvelles entreprises et les entreprises existantes du secteur dans les régions mal desservies.</p> | <p>ICANN Bureaux d'enregistrement Registres Gouvernements Communauté</p> |

| PROBLÉMATIQUE | Solutions proposées par la communauté | Pistes de mise en œuvre possibles | Parties pertinentes |
|---|--|---|--|
| <p>6) Participation à la définition de politiques La définition de politiques à l'ICANN et dans d'autres instances touche les plus petites entreprises en croissance dans les régions mal desservies autant que les entreprises plus grandes mais la participation au travail de définition des politiques pourrait être plus difficile pour ces plus petites entreprises.</p> | <p>A) L'ICANN devrait poursuivre le programme de boursiers et accorder plus de places aux petites entreprises provenant des régions mal desservies.</p> <p>B) L'ICANN devrait augmenter le nombre de documents traduits pour usage par les bureaux d'enregistrement.</p> | <p>A) L'ICANN pourrait réviser les critères d'obtention de bourses.</p> <p>B) L'ICANN pourrait fournir des ressources supplémentaires aux groupes de représentants pour la traduction de documents et l'interprétation en temps réel durant les réunions et les conférences.</p> | <p>Bureaux d'enregistrement ICANN Communauté</p> |
| <p>7) Sensibilisation des consommateurs Les régions qui ne disposent de marchés de noms de domaine puissants peuvent avoir des consommateurs qui auraient besoin de plus d'éducation parce qu'il y a un manque de confiance en un système qui n'est pas bien connu.</p> | <p>A) L'ICANN devrait s'associer avec d'autres structures de l'Internet (RIR, ISOC, etc.) pour lancer des campagnes de sensibilisation dans les régions mal desservies, participer à des manifestations locales liées à l'Internet pour expliquer le secteur d'affaires du DNS et organiser plus de forums autour du DNS.</p> <p>B) L'ICANN devrait travailler avec les bureaux régionaux et les structures ALAC des régions mal desservies et aider à en établir d'autres similaires.</p> | <p>A) Les registres sont naturellement motivés à commercialiser dans leurs régions, notamment avec les chaînes récemment disponibles et les IDN. L'ICANN pourrait examiner si des efforts de commercialisation supplémentaires (déployés par l'ICANN) seraient utiles. Cet effort pourrait devoir être considéré durant le processus de budgétisation de l'ICANN.</p> <p>B) L'ICANN devrait continuer à participer à des manifestations locales liées à l'Internet et organiser plus de forums autour du DNS.</p> | <p>Registres Bureaux d'enregistrement ICANN Communauté</p> |

Annexe : Rapport du 13 juillet 2013 : relations renforcées entre les registres et les bureaux d'enregistrement

Relations renforcées entre les registres et les bureaux d'enregistrement

par

Mouhamet Diop

Alain Aina

Nii Quaynor

13 juillet 2013

Introduction

Un processus communautaire public a été lancé en juillet 2012 afin d'élaborer en Afrique une stratégie de l'ICANN. Les recommandations du groupe de travail sur la stratégie Afrique ont été révélées à la réunion de l'ICANN à Toronto en octobre.

Entre autres recommandations, figurait le besoin de promouvoir le développement d'un secteur commercial de noms de domaine en Afrique. Suite aux recommandations, le vice-président des parties prenantes Afrique a convoqué une réunion des parties prenantes à Addis Abeba en mars 2013 afin de discuter de la stratégie Afrique et de formuler des propositions concrètes praticables pour la mise en œuvre.

Un des principaux résultats consistait en un défi lancé par le président de l'ICANN, à savoir que l'Afrique mette en place 20 bureaux d'enregistrement dans les plus brefs délais. Les bureaux d'enregistrement et fournisseurs de services techniques africains présents à Addis Abeba se sont rassemblés en un groupe de travail afin d'élaborer quelques propositions concrètes à l'adresse de l'ICANN. Le groupe de travail a pris en considération les opportunités et les défis qui accompagneraient l'introduction de nouveaux gTLD.

Ce rapport présente le travail du groupe. Ce rapport s'articule autour de trois sections. La première section énumère les obstacles à la croissance des bureaux d'enregistrement en Afrique. La deuxième section suggère des solutions qui peuvent atténuer les problèmes et la troisième section offre des recommandations.

Obstacles

Dans le cadre des discussions, nous avons identifié les problèmes qui entravent la croissance notamment dans quatre domaines : les contrats et accords, les assurances, le paiement pour les domaines et comment atteindre une masse critique d'enregistrements. Voir la figure 1

Le groupe de travail les a analysés dans le contexte d'un nombre de registres présentant une augmentation considérable et face à une concurrence de la part des revendeurs de bureaux d'enregistrement internationaux plus établis.

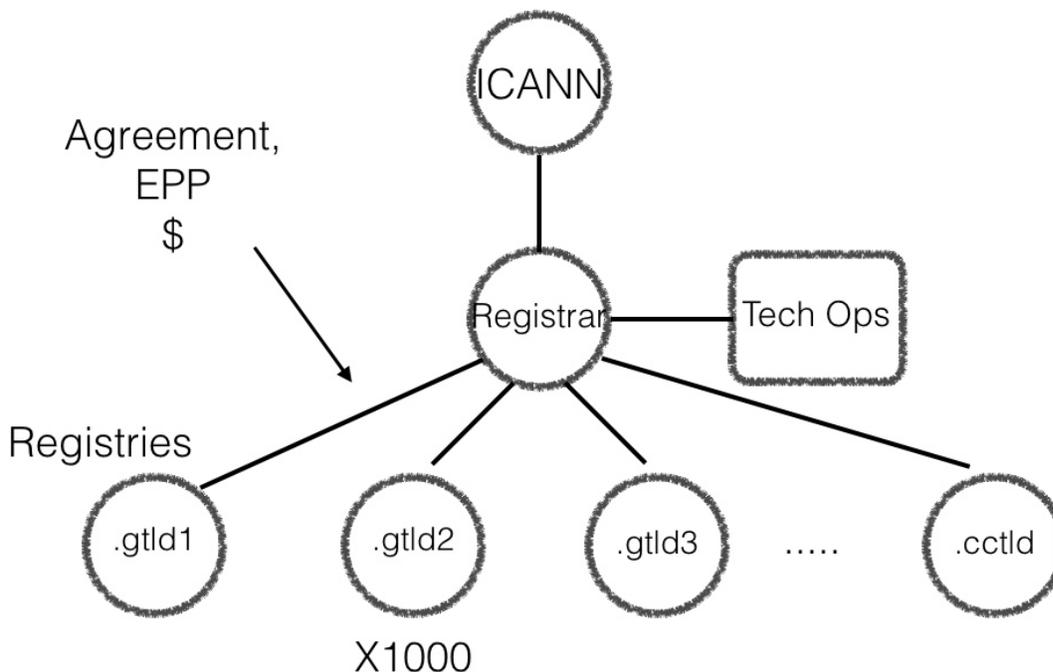
1. Contrat et accords - généralement, le bureau d'enregistrement signe un contrat avec l'ICANN l'autorisant à signer des accords supplémentaires avec chacun des registres dans lesquels ils ont l'intention d'enregistrer des noms. Ainsi, le bureau d'enregistrement doit signer N+1 contrat et accords, N étant le nombre de registres. Avec un nombre de registres accru potentiellement dépassant les 1 000, il est difficile d'exiger d'un bureau d'enregistrement de signer 1 000 accords. Chaque accord est différent et peut nécessiter une assistance juridique pour qu'il soit mieux compris. Tout ceci engendre une administration énorme pour un petit bureau d'enregistrement naissant.

2. Assurances - il est exigé que les bureaux d'enregistrement souscrivent une assurance d'au moins 500 000 \$ et cette exigence peut varier entre l'ICANN et le registre. Ceci a été noté comme représentant un défi pour les bureaux d'enregistrement qui, souvent, ne peuvent pas trouver dans leurs pays des compagnies d'assurance pour garantir ce montant et ce pour diverses raisons. Dans certains cas, les compagnies d'assurance ne comprennent pas suffisamment le monde des noms de domaine pour fournir l'assurance et dans d'autres cas, les frais associés sont exorbitants. Certains bureaux d'enregistrement ont eu recours à des compagnies des États-Unis pour obtenir la police d'assurance, ce qui crée plus de pressions de devises étrangères pour le bureau d'enregistrement.

3. Paiement pour les domaines - les bureaux d'enregistrement déposeraient des fonds auprès de chaque registre dans lequel ils veulent enregistrer des noms. Le registre permet les enregistrements dans la mesure où il y a suffisamment d'argent pour payer le prix du nom de domaine. Par conséquent, le bureau d'enregistrement doit déposer des fonds dans chacun des registres et continuer à les renflouer en tant que de besoin. Ainsi, à mesure que le nombre de registre augmente, des fonds supplémentaires du bureau d'enregistrement seraient verrouillés non utilisés dans différents registres. Le capital immobilisé sera considérablement accru à mesure que le nombre de registres augmente et les bureaux d'enregistrement ne seront pas capables d'offrir plusieurs des domaines.

4. Masse critique d'enregistrements - un bureau d'enregistrement est une entreprise à volume élevé et prix bas et ainsi, il y a un nombre minimum d'enregistrement dont le bureau d'enregistrement a besoin afin qu'il soit durable. Ce minimum varie en fonction de la suite de noms de domaine en offre mais correspond presque toujours à plusieurs milliers de noms. Tous les enregistrements des bureaux d'enregistrement africains sont en-dessous de cette masse critique. Il est donc difficile pour les bureaux d'enregistrement de concourir. Ceci est aggravé par le nombre accrus de revendeurs opérant dans la région.

Figure 1: Registrar Relationships



Solutions proposées

Ces solutions ont été proposées. Voir l'image dans la figure 2.

1. Contrat et accords - les différences entre le contrat devant être signé entre le bureau d'enregistrement et l'ICANN et les accords devant être signés entre le bureau d'enregistrement et les autres registres devrait être réduite. Idéalement, il y aurait un seul accord et la partie variable relative aux chaînes et aux prix serait un addendum à l'accord.

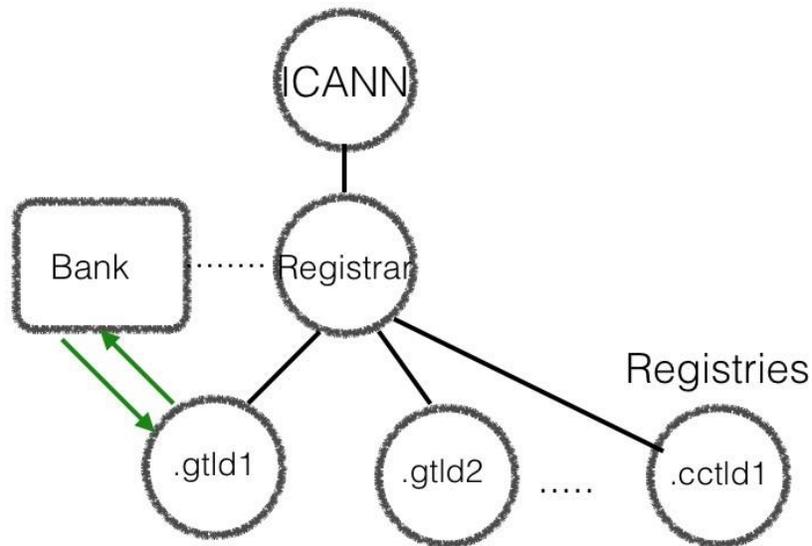
2. Assurances - il est proposé que les compagnies d'assurance deviennent des membres accrédités de l'ICANN et les bureaux d'enregistrement choisiraient une de ces compagnies d'assurance pour obtenir la police requise. Ceci rendrait l'assurance uniforme et l'ôterait de la liste des obstacles confrontés par les nouveaux bureaux d'enregistrement. Ceci permettrait aussi que l'ICANN garantisse une partie du coût de l'assurance si besoin est. Par ailleurs, ceci ajouterait à la communauté de l'ICANN un nouveau type de regroupement.

3. Paiement pour les domaines - il est proposé que des banques deviennent des membres accrédités de l'ICANN et que les bureaux d'enregistrement désignent l'une des banques comme instrument de paiement. Dans ce cas de figure, chaque

identifiant d'un bureau d'enregistrement est associé à l'identifiant d'une banque. Le bureau d'enregistrement consolide ses dépôts auprès de la banque avec l'identifiant de banque correspondant et non pas auprès de chaque registre. Un protocole serait à la disposition des registres pour demander aux banques à l'aide de l'identifiant du bureau d'enregistrement les renseignements relatifs au solde et d'engager les paiements pour les domaines. Cette approche est efficace du point de vue utilisation des dépôts des bureaux d'enregistrement, les fonds étant consolidés et non pas fragmentés ou immobilisés. Cette approche apporte également de nouveaux membres accrédités au sein de la communauté de l'ICANN.

4. Masse critique d'enregistrements - les RIR ont préséance du fait que les nouveaux RIR sont soutenus par des ressources. Il est proposé d'adopter un esprit similaire de coopération dans l'expansion du marché de noms de domaine, en résolvant le défi de l'établissement d'une masse critique de bureaux d'enregistrement africains. Dans un tel programme, les bureaux d'enregistrement mondiaux peuvent transférer leurs enregistrements africains aux bureaux d'enregistrement africains. Deux options de mise en œuvre ont été identifiées. La première consistait en un transfert d'enregistrements en vrac aux bureaux d'enregistrement africains par tranches égales. La deuxième approche est de faciliter aux titulaires de noms de domaine africains un transfert vers des bureaux d'enregistrement africains. Une façon de faire serait que les bureaux d'enregistrement mondiaux informent les titulaires de noms de domaine africains dont les enregistrements sont près d'expirer à propos des bureaux d'enregistrement africains et leur permettre de transférer leur enregistrement aisément.

Figure 2: Example with Bank in Structure



Conclusion

Le soutien institutionnel aux bureaux d'enregistrement africains afin qu'ils deviennent mieux structurés et intègrent l'écosystème mondial de bureaux d'enregistrement est discuté. Les communautés pertinentes, les regroupements et les organisations de soutien doivent discuter plus en détail les recommandations ici comprises et établir des programmes et des politiques qui traitent les questions.

Les recommandations comprennent des sessions de formation à l'adresse des bureaux d'enregistrement sur des questions commerciales comme les questions juridiques, le processus de plaintes, les processus de conformité.

Bâtir une relation plus forte entre les registres et les bureaux d'enregistrement.

Des incubateurs pour les jeunes entrepreneurs qui veulent investir dans le secteur des noms de domaine afin créer plus d'emplois, plus de possibilités pour les jeunes en Afrique.

Des incubateurs et un mentorat afin de développer le secteur du DNS en Afrique.

Assurance fiduciaire et banques pour traiter la question et avoir la garantie et le financement pour soutenir le secteur.